



Tél.: (819) 326-5624  
Fax.: (819) 326-7065

## Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,  
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

### Avis Public Règlement numéro 367-12-01

**A TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ  
PAR LE SOUSSIGNÉ:**

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis vous est donné que **Le Règlement 367-12-01**, modifiant le règlement de zonage 367-02 et ses amendements dans le but de reconnaître des usages accessoires universels, d'une manière non limitative, de modifier les dispositions concernant l'exploitation forestière et l'abattage d'arbres et de rétablir une erreur de nomenclature du règlement 367-11-01, a été adopté lors de l'assemblée du 8 mai 2013 et mis en vigueur le 19 juillet 2013.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, le ~~25 juillet 2013~~ 22 Août 2013 SM

Me Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 25 juillet 2013 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce ~~25 juillet 2013~~ 22 Août 2013 SM

Me Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier